



## Vers un prix unique du livre numérique?

## L'AVIS de notre avocat

Une proposition de loi relative au prix unique du livre numérique a été votée par les députés le 15 février 2011. Elle devrait permettre aux éditeurs de conserver la maîtrise du prix du livre dans l'univers numérique et d'éviter que ce nouveau marché leur échappe comme celui de la musique. Elle pose l'obligation pour les éditeurs de fixer un prix de vente pour chaque offre commerciale de livre numérique. Ce prix devra être respecté par «toutes les personnes exerçant une activité de vente de livres numériques », soit tous les maillons de la chaîne commerciale. Une même offre sera donc vendue au même prix quel que soit le canal de vente utilisé. Toutefois, cette obligation ne s'imposera qu'aux opérateurs commerciaux établis en France. Les plates-formes à l'étranger comme Amazon ou Apple seraient donc exemptées et pourraient pratiquer des prix plus bas. Par ailleurs, la pratique des offres groupées de livres numériques, de type location ou abonnement, sera limitée aux livres numériques commercialisés depuis un certain délai qui sera fixé par décret. Les ventes à primes de livres numériques ne seront autorisées que si elles sont proposées par l'éditeur. Enfin, le texte prévoit des sanctions pénales en cas de non-respect. A suivre...



## **L'ANALYSE**

Quelques très petites variations de performances ont été constatées cette semaine. Le temps global nécessaire pour charger les pages Web s'est ainsi légèrement dégradé, tout comme la latence. Les variations de performances constatées sur les autres services ont, en revanche, été ressenties différemment en fonction des offres évaluées et de la localisation des tests. Free a été pénalisé sur Marseille, où une microcoupure d'accès à son réseau a été observée dans la nuit du 18 au 19 février.